

## Explication de la loi d'autonomie des universités avec le ministre de l'enseignement supérieur **(UVHC) La loi d"orientation" avec Valérie Pécresse**



**Ce n'est pas un hasard si la ministre de l'enseignement supérieur est venue à Valenciennes pour expliquer la réforme de l'autonomie des universités à travers son volet orientation. « Vous êtes pionnière en matière d'orientation Mme Mairesse », souligne Valérie Pécresse en s'adressant à la présidente de l'UVHC. En compagnie de Valérie Létard, secrétaire d'Etat en charge de la Solidarité, et de la présidente de l'université de Valenciennes, la ministre du gouvernement a expliqué les objectifs de ces mesures.**

Après une visite rapide au C3T dans un simulateur de conduite, la ministre a présidé deux tables rondes en compagnie de lycéens et d'étudiants sur les thématiques de l'orientation. Deux temps forts où il apparaît clairement que la pertinence d'un parcours universitaire passe par l'information dans le secondaire. Le temps est loin où la nébuleuse université vous forme au savoir et rien de plus...Dorénavant, le lycéen et l'étudiant ciblent un métier et la formation adaptée à leur objectif professionnel.



**Valérie Pécresse**

### **Construire un avenir professionnel**

Les trois piliers de la loi sur l'autonomie des universités se basent sur l'orientation des lycéens dans les bonnes filières et vers les bons métiers. Construire le parcours de l'étudiant en réalisant le mariage subtil entre le savoir et la compétence. « *Dès cette année, les lycéens expriment depuis février et mars leurs vœux pour leurs objectifs d'études. Près de 1 700 000 vœux sont déjà réalisés, ils seront analysés par les professeurs des universités pour orienter, dans la bonne filière, les futurs étudiants. Ces souhaits, pour la plupart raisonnables et raisonnés, vont permettre à l'université de découvrir le profil des jeunes qui veulent venir. Pour conclure, ces données sont précieuses pour le ministère. Grâce à ces dernières, nous pourrons découvrir certaines carences comme le manque d'offre en formation professionnelle. La liberté, c'est connaître et savoir* », souligne Valérie Pécresse. Ce dispositif qui monte en puissance, avec un financement de 50 000 € par université, va voir son budget doubler pour la rentrée 2008/2009.



## Les acteurs du jour

### « La réorientation active »

La première table ronde a d'abord offert un rendu sur expérience des portes ouvertes de l'UVHC. Une journée où les lycéens ont pu découvrir les multiples filières, le cadre de vie sur le site universitaire, conforter leur choix et faire connaissance avec le corps enseignant. Mais l'objet principal de cet échange mettait en lumière la démarche de réorientation active. En effet, l'UVHC a mis en place une initiative qui permet aux étudiants de se réorienter durant le 1<sup>er</sup> semestre, « *celui où tout se passe* », souligne la ministre. Ce dispositif aide les étudiants embarqués dans un cursus d'étude qui ne leur convient pas à trouver une nouvelle filière. Plusieurs étudiants ont témoigné de cette expérience « *qui m'a permis de surpasser une situation d'échec et de trouver le cycle d'étude qui me correspond* », explique un étudiant.

Ensuite, la deuxième table ronde a livré un constat sur une journée « forum des métiers ». Cette rencontre avec de multiples partenaires-entreprises a permis aux lycéens de visualiser un univers professionnel très précis. De l'avocat aux métiers de l'industrie en passant par l'enseignement, les lycéens ont découvert les tenants et aboutissants de multiples cursus professionnels. Une expérience à l'UVHC qui illustre cet esprit d'innovation qui règne en la matière.

Une révolution culturelle dans le monde des universités et des lycées. Un mariage consenti qui offre, tel un fil d'Ariane, une lisibilité pour le futur étudiant afin qu'il ne se perde pas sur le chemin de la connaissance.

### Daniel Carlier

